



dévolution successorale

Par **Mare**, le 11/07/2021 à 12:13

Une assurance après le décès de mon mari nous demande une dévolution successorale. Il n'y avait pas de biens à la succession mais elle nous bloque pour cet acte à fournir. Le notaire me demande 400 € pour ouvrir la succaession, comment faire autrement sans passer par Notaire et si la Mairie refuse comme on me dit ? J'ai 65 ans plus de travail, avez-vous une solution ?

Bien cordialement ROUX A.M. 06.03.31.42.48

Par **CUJAS 26150**, le 11/07/2021 à 12:31

Bonjour,

je vous propose de faire une demande d'aide juridictionnelle pour saisir la justice avec un avocat.

Le juge déblocuera les blocages avec les assurances et le notaire.

A voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Par **Mare**, le 11/07/2021 à 17:09

Merci pour les infos mais pour le certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés, il faut passer par un Notaire ???

Bien cordialement

Par **Marck_ESP**, le 11/07/2021 à 17:31

Bonjour

Merci de bien vouloir effacer vos noms et numéros de téléphone , pour vous conformer à nos

CGU.

De quel type d'assurance s'agit-il?